

**OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE
ET DU TEMPS LIBRE DE LA POSSESSION**

Association à but non lucratif

Siège social : 9, rue Leconte de Lisle BP 5

97419 LA POSSESSION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



***Rapports sur les comptes annuels et
sur les conventions réglementées
du Commissaire aux Comptes***

Sur les comptes de la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DU TEMPS LIBRE DE LA POSSESSION

9, rue Leconte de Lisle
BP 05
97419 LA POSSESSION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale de l'association OMCTL POSSESSION.

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OMCTL POSSESSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CA

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté que le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

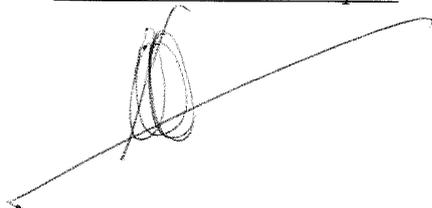
sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte-Clotilde, le 12 Juin 2019.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel CHANE PO CHUEN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	4 375	4 375		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres	1 957	1 376	581	1 234
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 333	5 751	581	1 234
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés				
Autres	36 488		36 488	12 306
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	76 307		76 307	44 021
Charges constatés d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	112 796		112 796	56 328
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	119 128	5 751	113 377	57 561

Bilan Passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	1 367	7 350
<i>Report à nouveau</i>	32 258	24 907
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	33 625	32 258
Autres fonds associatifs		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	33 625	32 258
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	50 361	6 000
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
TOTAL FONDS DEDIES	50 361	6 000
DETTES		
<i>Emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 340	9 102
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	16 051	9 702
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		500
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	29 391	19 304
<i>Ecarts de conversion passif</i>		
TOTAL GENERAL	113 377	57 561

Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017	Ecart €	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	17 517	17 790	-273	-1,53
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation	267 804	182 627	85 178	46,64
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de Cotisations	18 000	9 135	8 865	97,05
Autres produits	26		26	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	303 347	209 557	93 790	44,76
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnem				
Variation des stocks				
Autres achats et charges externes	116 284	77 498	38 786	50,05
Impôts, taxes et versements assimilés	1 368	1 497	-129	-8,62
Salaires et traitements	127 730	106 839	20 891	19,55
Charges sociales	12 851	11 982	869	7,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations	652	505	148	29,30
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	118	15	103	712,62
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	259 003	198 335	60 668	30,59
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 345	11 216	33 129	295,37
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS				
EXCEDENT OU DEFICIT TRANSFERE				
DEFICIT OU EXCEDENT TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés	142	123	19	15,42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac				
PRODUITS FINANCIERS	142	123	19	15,42
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	142	123	19	15,42

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart €	%
RESULTAT COURANT	44 486	11 339	33 148	292,34
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	1 242	5 237	-3 995	-76,29
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>				
<i>Reprises provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 242	5 237	-3 995	-76,29
<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>		9 135	-9 135	-100,00
<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>				
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 135	-9 135	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 242	-3 898	5 140	-131,85
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTAT				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DE	6 000	5 909	91	1,54
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCE	60 361	6 000	44 361	739,34
EXCEDENT OU DEFICIT	1 367	7 350	-5 983	-81,40

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'OMCTL a bénéficié des mises à disposition de la part de la Commune de la Possession :

- la participation ponctuel du personnel municipal aux activités
- la mise à disposition de bâtiments (local, équipements sportifs et salles de réunion nécessaires au développement des activités)
- l'entretien des bâtiments et la prise en charge par la Commune des frais d'eau et d'électricité des locaux mise à disposition
- la mise à disposition de matériels municipaux nécessaires à l'organisation des manifestations ou des ateliers organisés par l'association
- la mise à disposition du domaine public communal nécessaire au déroulement de certaines manifestations.

L'association OMCTL est agréée pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2017 au titre de l'engagement du service civique.

Au cours de l'année 2018, 70 volontaires en sont concernés.

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OMCTL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 113 377 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 367 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 375			4 375
Immobilisations incorporelles	4 375			4 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957			1 957
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 957			1 957
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	6 333			6 333

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 375			4 375
Immobilisations incorporelles	4 375			4 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	724	652		1 376
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	724	652		1 376
ACTIF IMMOBILISE	5 099	652		5 751

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 488 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	36 488	36 488	
Charges constatées d'avance			
Total	36 488	36 488	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	270
Total	270

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Debut Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	24 907	7 350		32 258
Résultat de l'exercice	7 350		5 983	1 367
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	32 258	7 350	5 983	33 625

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 29 391 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 340	13 340		
Dettes fiscales et sociales	16 051	16 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	29 391	29 391		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - factures non payées	6 568
Dettes prov. congés à payer	9 233
Personnel charges à payer	122
Charges sociales/congés payés	1 684
Autres charges à payer	176
Total	17 783

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 734 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Subvention cget-caf / o</i>		4 500	4 500		
<i>Subvention djscs / jour</i>		1 500	1 500		
<i>Caisse des écoles</i>	4 500			737	737
<i>Subvention caf</i>	7 500			4 660	4 660
<i>Subvention region reu</i>	6 000			6 000	6 000
<i>Subvention erasmus</i>	38 964			38 964	38 964
<i>Subvention commune</i>	145 000				
<i>Subvention djscs</i>	2 000				
<i>Subvention caf</i>	6 120				
Total	210 084	6 000	6 000	50 361	50 361

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 242
TOTAL		1 242

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés	1	2	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	2	3	3

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DU TEMPS LIBRE
DE LA POSSESSION**

9, rue Leconte de lisle BP 5
97419 LA POSSESSION

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Clotilde le 12 Juin 2019.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN